

Mérignac

Sa publicité fait plouf

Laurent Labourdette, gérant de la société ADL Piscines, estime faire l'objet d'un harcèlement de la part de la maire au sujet de son dispositif publicitaire.



Installé depuis 2005 au 16, rue Isaac-Newton, Laurent Labourdette, gérant de la société ADL Piscines, n'en peut plus des manières de faire du service municipal chargé du règlement local de la publicité. « Je subis un véritable harcèlement de leur part », peste l'entrepreneur spécialisé dans la distribution et l'installation de piscines.

Efforts d'embellissement

Le différend est monté d'un cran il y a un an, lorsqu'on lui a demandé d'enlever une enseigne publicitaire 4 x 3. « Elle était installée » sur la façade extérieure de nos bureaux. Je me suis conformé aux termes du courrier de mise en demeure. Je l'ai donc immédiatement remplacée par un modèle plus petit, de deux mètres carrés. » Peu de temps après, on lui demande également de retirer des supports fixés le long de sa clôture. Ce qu'il fait.

Implanté à Chemin-Long, dans le cœur commercial de Mérignac, Laurent Labourdette tente de mettre à profit la visibilité dont il dispose sur l'avenue René-Cassin. Mais là encore, on lui demande de supprimer ses panneaux lettrés.

L'entrepreneur ne comprend pas cet acharnement alors que, partout autour de lui, d'autres commerces s'affichent plus ostensiblement. Le ressentiment est d'autant plus aigu qu'il estime avoir fait, par ailleurs, d'importants efforts d'embellissement de son parc d'exposition. « Nous l'avons réhabilité l'an dernier en aménageant des terrasses en bois,

en faisant des plantations. Trois poteaux accueillent une toile d'ombrage triangulaire. Bref, on a tenté de faire quelque chose de propre. J'ai même fait recouvrir la construction modulaire de nos bureaux d'un bardage. » L'entrepreneur assure avoir déboursé 50 000 euros pour remettre le site en état.

Des drapeaux en infraction

Mais début mars 2012, le service municipal revient à la charge au terme d'une énième relance. En cause, les huit drapeaux hissés au sommet de mâts. « D'après le règlement, je n'en ai droit qu'à deux. » Il demande une dérogation, en vain. S'exposant à une astreinte de 200 euros par jour et par dispositif en infraction, il baisse les six pavillons en trop.

Au-delà des lettres de mise en demeure, Laurent Labourdette déplore surtout la méthode. « De mon bureau, je vois une voiture s'arrêter. Le flash crépite quelques secondes et la personne s'en va. Sans dialogue. Le lendemain, je reçois les photos par mail avec les interdictions afférentes. »

Gérard Chausset, adjoint en charge de l'environnement, rejette l'idée d'un harcèlement à l'encontre de M. Labourdette. Les clichés sont pris par un agent assermenté. L'élu va même jusqu'à reprocher à l'entrepreneur certaines réactions jugées trop excessives. « Les enseignes situées aux alentours ont fait ou font l'objet d'une procédure pour se mettre en conformité, poursuit-il. Pour celles en cours, bien entendu, nous ne sommes pas dans une répression immédiate. Nous laissons le temps aux sociétés de se retourner et de réfléchir à une signalétique plus adaptée. » L'élu d'Europe Écologie-Les Verts fait remarquer que la mairie a fait démonter 300 panneaux soit 500 faces publicitaires depuis l'activation du règlement. « Nous avons eu moins de cinq protestations et mis aux normes de nombreux dispositifs d'enseignes. Notre politique vise la protection de l'environnement, du paysage mais également l'équité commerciale », assure l'élu.